Bagnols en Forêt

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Bagnols-en-Forêt

ADOPTEZ LES BONNES PRATIQUES EN CAS DE RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES, SANITAIRES OU DE MENACE TERRORISTE

Le DICRIM

Institué par la loi du 16 août 2004, c'est un document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques majeurs qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre, ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter si l'une des catastrophes se produisait.

Ce document recense les différents risques et précise :

- **Les rôles et les mesures préventives.**
- **La cartographie.**
- **Les rôles de chacun.**

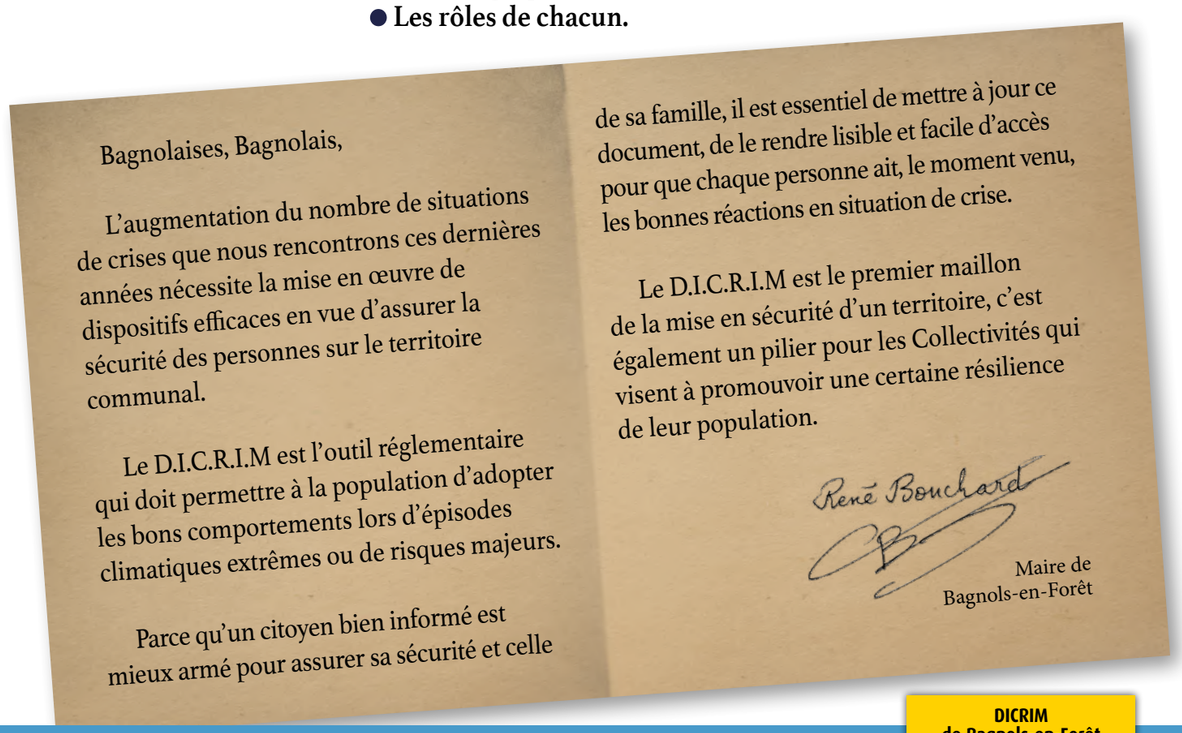

Bagnolaises, Bagnolais,

L'augmentation du nombre de situations de crises que nous rencontrons ces dernières années nécessite la mise en œuvre de dispositifs efficaces en vue d'assurer la sécurité des personnes sur le territoire communal.

Le D.I.C.R.I.M est l'outil réglementaire qui doit permettre à la population d'adopter les bons comportements lors d'épisodes climatiques extrêmes ou de risques majeurs.

Parce qu'un citoyen bien informé est mieux armé pour assurer sa sécurité et celle de sa famille, il est essentiel de mettre à jour ce document, de le rendre lisible et facile d'accès pour que chaque personne ait, le moment venu, les bonnes réactions en situation de crise.

Le D.I.C.R.I.M est le premier maillon de la mise en sécurité d'un territoire, c'est également un pilier pour les Collectivités qui visent à promouvoir une certaine résilience de leur population.

René Bouchard

Maire de
Bagnols-en-Forêt

Sommaire

3 > Qu'est-ce qu'un risque majeur ?
3 > Les risques majeurs à Bagnols
4 > Vous préparer en amont
5 > Les bons réflexes
5 > Contacts utiles
6-7 > Feu de forêt
8-9 > Mouvement de terrain
10-11 > Seisme
12 > Canicule
13 > Vent violent
14-15 > Froid - Neige
16-17 > Inondation
18 > Risque industriel
19 > Transport de matières dangereuses
20-21 > Risque nucléaire
22-23 > Risque sanitaire
24-25 > Pollution de l'air
26-27 > Menace terroriste

DICRIM
de Bagnols-en-Forêt

Juillet 2023
est édité par la mairie
de Bagnols-en-Forêt

Directeur de la publication
René BOUCHARD
Rédacteur en chef
Jérôme ZORZUT
Conception / Mise en page
Gérard BRAIDA
Photos Jérôme ZORZUT,
Jean-Jacques DILLIES,
Brigitte CAUVY,
Gérard BRAIDA
et équipe municipale

Tirage : 200 exemplaires
imprimés par EXAPRINT

Ne pas jeter sur la voie publique

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Les risques majeurs se définissent comme la possibilité que survienne un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

Dans ce document, vous trouverez des informations pédagogiques relatives aux principaux risques majeurs identifiés en France et qui peuvent survenir à Bagnols.

Ceux-ci sont répertoriés selon quatre typologies : risques naturels, risques technologiques, risques sanitaires et menaces terroristes.

Face aux risques majeurs, l'anticipation, la préparation et l'implication de chacun sont des facteurs de protection.

Mieux préparés, mieux informés, vous serez en mesure d'agir et d'aider vos proches plus efficacement face à une situation d'urgence.

Vous trouverez dans cette rubrique de nombreux outils (guides, infographies, etc.) et conseils pratiques qui vous aideront à acquérir les bons réflexes en toutes circonstances.

**Mieux informés,
vous serez mieux préparés
en cas d'urgence !**

Bagnols-en-Forêt est exposé à 10 risques majeurs

Risques naturels

- Feu de forêt
- Mouvement de terrain
- Séisme
- Inondation
- Canicule
- Vent violent
- Froid - Neige

Risques technologiques

- Transport de matières dangereuses
- Risque industriel
- Risque nucléaire

Autres risques

- Risque sanitaire
- Pollution de l'air
- Menace terroriste

VOUS PRÉPARER EN AMONT

Une bonne information et une bonne préparation de toute la famille sont essentielles pour faire face aux risques majeurs.

La préparation est une responsabilité partagée, qui incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui peut et doit y participer.

Une catastrophe naturelle majeure, par définition, est une épreuve qui désorganise la société et laisse l'individu seul face à la crise, pendant un temps plus ou moins long.

Pour la surmonter, il est essentiel de vous y préparer afin d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts éventuels sur vos biens.

Comment se préparer et préparer sa famille à faire face à une catastrophe naturelle, industrielle ou un acte terroriste ?

- Connaître les risques majeurs auxquels les membres de la famille sont exposés, que ce soit sur le lieu d'habitation, le lieu de travail ou à l'école.
- Connaître les différentes modalités de communication de l'alerte : sirènes, radio, automates d'appels, SMS, etc.
- Connaître les bons réflexes à adopter pour chaque risque, qui sont détaillés dans le présent document.
- Consulter le guide de l'État « **Je me protège en famille** » et suivre les recommandations qui y figurent.

Celui-ci est disponible en téléchargement sur http://bagnolsenforet.fr

- Établir, en suivant le modèle recommandé dans le guide, un plan familial de mise en sûreté qui aidera à traverser ces périodes de crise, en informant chaque membre de sa famille de ce qu'il doit faire s'il est confronté à ces situations difficiles (point de regroupement familial, répartition des tâches, etc.)
- Localiser dans son domicile les arrivées de gaz, d'eau et d'électricité. Expliquer à ses proches comment les couper en cas de besoin.
Ne pas hésiter à joindre des schémas ou des photos annotées détaillant le mode opératoire à suivre pour y parvenir rapidement.
- Préparer un kit d'urgence destiné à subvenir aux besoins minimums de lafamille durant une évacuation, une mise à l'abri ou si l'électricité, l'eau et le gaz venaient à être coupés.

Les dispositifs d'alerte

Certains risques majeurs peuvent être anticipés et donc faire l'objet d'une alerte préalable par les services publics et les médias.

Le Système d'Alerte d'Information et des Populations est composé de sirènes très puissantes, réparties sur le territoire communal, qui diffusent un signal sonore pour alerter la population d'une situation de danger.

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'1mn 41s, séparées par un intervalle de 5 secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Tous les premiers mercredis du mois, à 12h00, les sirènes font l'objet d'une vérification de bon fonctionnement.

Le nouveau dispositif d'alerte et d'information aux populations par téléphone

FR-Alert

Accessible pour l'instant seulement aux smartphones équipés de la 4G et de la 5G, FR-Alert pourra être déclenché par les Préfectures en cas d'accidents graves comme des catastrophes naturelles, incendie important, attentat, etc.

Pour recevoir l'alerte, il n'y a pas d'inscription à effectuer sur un site, ni d'application à télécharger.
Les détenteurs d'un iPhone doivent juste faire une mise à jour. Les propriétaires d'un smartphone Android n'ont rien à faire.

LES BONS RÉFLEXES

Mettez-vous en sécurité

Tenez-vous informés en respectant les consignes des autorités diffusées par les médias

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence vitale

Contacts utiles

- Urgences > 112
- Pompiers > 18
- Gendarmerie > 17
- SAMU > 15
- Police municipale > 04 94 40 31 53
- Gendarmerie de Fayence > 04 94 39 16 40
- Vigilance météo > 05 67 22 95 00
- Urgence EDF > 09 726 750 83
- Urgence Gaz > 0 800 47 33 33
- Mairie de Bagnols-en-Forêt > 04 94 40 31 50
- Site de Bagnols-en-Forêt > https://bagnolsenforet.fr
- https://m.facebook.com/bagnolsenforet/
- https://mairesetcitoyens.fr

Les médias et les réseaux radio du service public

Ils sont chargés de relayer les alertes et d'informer la population de l'évolution de la situation.

franceinfo:
105,7 FM

france inter
100,2 FM

france bleu azur
103,8 FM

1 2 3 4 5 Ô

francetélévisions

RISQUES NATURELS

FEU DE FORÊT

Bagnols-en-Forêt

DÉFINITION DU RISQUE

Trois conditions sont nécessaires, à un départ de feu

- Une source de chaleur (flamme, étincelle).
- De l'oxygène (le vent active la combustion).
- Un combustible (végétation).

Le risque de feu est davantage lié à l'état de la forêt (sécheresse, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères).

Il est important de respecter la réglementation d'emploi du feu en écobuage ou incinération et celle de l'utilisation des barbecues.

QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE DE BAGNOLS EN FORÊT ?

Notre commune est environnée, bordée, d'une superbe forêt de plus de 4 300 hectares.
Les principaux incendies sont ceux de 1973 et 1985 qui ont sévi à l'ouest et de 2017 à l'est de la commune.

LES BONS REFLEXES

S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Avoir débroussaillé son terrain et élagué les arbres aux normes (voir l'arrêté préfectoral).
- Eviter le stockage de bois contre l'habitation.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels...).
- Repérer les chemins d'évacuation, les abris.
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture (balayer les éventuelles aiguilles de pins).

PENDANT

Si on est témoin d'un départ de feu dans la nature

- Alerter les pompiers **112** ou **18**.
- S'éloigner dos au vent.
- Si on est surpris par le front du feu, respirer à travers un linge humide. Rechercher un écran (rocher, mur...) en fuyant dos au vent.

Une maison bien protégée est le meilleur abri

- Un feu passe généralement très vite au dessus des maisons si les précautions de débroussaillage et d'élagage ont été bien respectées.
- La mise à l'abri est préférable à l'évacuation des lieux.
- Ouvrir le portail du terrain.
- Fermer les bouteilles de gaz, (éloigner celles qui sont à l'extérieur, les mettre dans la piscine etc..)
- Fermer les volets, portes et fenêtres. Les arroser abondamment.
- Fermer la trappe de la cheminée, occulter les aérations avec des linges humides.
- Rentrer les tuyaux d'arrosage et si vous en avez une, la moto pompe thermique de la piscine.

L'INCENDIE APPROCHE

- Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation.
- Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables.

L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE

- Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez portes et fenêtres.
- Calfeutrez avec des linges mouillés.
- Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt.
- Ne sortez pas sans ordre des autorités.

APRÈS

- Eteindre les foyers résiduels en tenue adaptée (proscrire les fibres synthétiques et avoir des chaussures fermées).
- Faire l'inventaire des dommages et préparer les dossiers d'assurance.

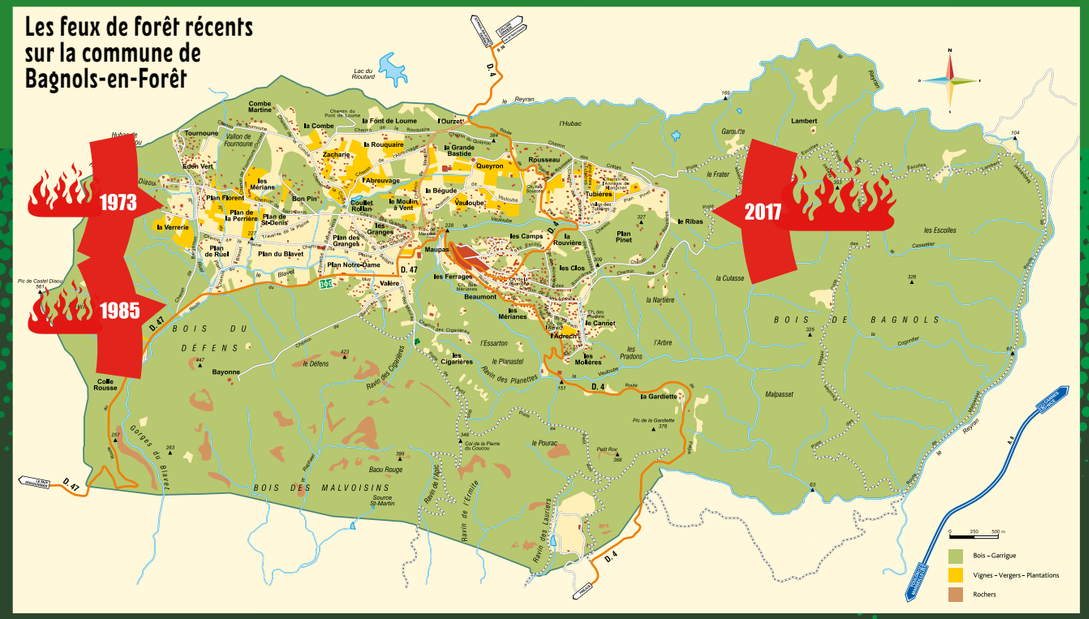

Extrait de l'arrêté des obligations légales de débroussaillement dans le Var par l'AP du 30 mars 2015

1 → L'éloignement des houppiers des arbres d'au moins 3 m des constructions et installations.
2 → L'éloignement des houppiers de 3 m les uns des autres avec possibilité de maintenir des bouquets d'arbres d'un diamètre maximal de 15 m au-delà de 20 m de votre habitation, sinon des bouquets d'arbustes d'un diamète maximal de 3 m.
3 → La suppression des arbustes en sous étage des arbres maintenus.
4 → L'élagage des arbres maintenus sur les 2/3 de leur hauteur jusqu'à une hauteur minimale de 2,5 m pour les sujets de plus de 4 m.
5 → Une dimension maximale de 10 m pour les bouquets d'arbres et de 3 m pour les bouquets d'arbustes.
6 → La coupe rase de la végétation herbacée et ligneuse basse.
7 → Le ratissage et l'élimination de la litière et des feuilles dans la zone des 20 m autour des constructions et installations.
8 → L'élimination des arbres morts et branches mortes, ainsi que les rémanents de coupe et de débroussaillement.
9 → Les haies non séparatives, assimilées à des bouquets, doivent être distantes d'au moins 3 m des constructions, installations et des autres ligneux et d'une longueur de 10 m maximum d'un seul tenant.
10 → Les haies séparatives, d'une hauteur et d'une épaisseur maximales de 2 m doivent être distantes d'au moins 3 m des constructions et installations.
11 → Les voies d'accès doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 4 m à l'aplomb de la plate-forme et sur la totalité de la plate-forme de manière à obtenir un gabarit de passage de 4 m, minimum.

- Lien plaquette «**Prévention des feux de forêt**» : https://www.var.gouv.fr/IMG/pdf/debroussailler_var_feu_foret.pdf
- Lien plaquette **ONF** : https://www.onf.fr/outils/reportages/e51708ef-318f-430e-98c8-19045f05d1b3/++versions++/4/++paras++/1/++attr++data/++conversions++/video.mp4?_=1682705996.679749

Pour plus d'informations

- Site internet de la Préfecture du Var : http://www.var.gouv.fr/l-obligation-de-debroussailler-a1217.html
- Le guide technique de référence de 100 pages à télécharger - Lien guide technique obligations légales de débroussaillement (OLD) : https://agriculture.gouv.fr/telecharger/94123

RISQUES NATURELS

MOUVEMENT DE TERRAIN

Bagnols-en-Forêt

DÉFINITION DU RISQUE

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature du sol et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Il peut se traduire par

- Un affaissement plus ou moins brutal des cavités souterraines.
- Un phénomène de gonflement ou de retrait lié aux changements d'humidité de sols argileux.
- Un tassement de sols compressibles (vase, tourbe, argile ...) par surexploitation.
- Des glissements de terrain par rupture d'un versant instable.
- Des écroulements et des chutes de blocs.
- Des coulées de boues et torrentielles.
- Des glissements ou écroulements sur les côtes et falaises.
- Une érosion sur les côtes basses sablonneuses.

QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE DE BAGNOLS EN FORÊT ?

Le territoire communal peut être soumis à des phénomènes d'effondrements dus à la dissolution du gypse et des chutes de pierres et de blocs localisés aux falaises.

Les points sensibles sont

La plaine du Blavet, les pentes du bois du Défends, le plateau des Molières, le Pont de Loume, la Combe, Beaumont, le Ribas, quartier Saint Anne, les Camps. (voir carte)

A ce jour deux mouvements de terrain ont eu lieu depuis l'an 2000 le 05/11/2000 (pluies très importantes) et le 01/07/2003 (sécheresse) occasionnant des gênes à la circulation mais sans dégâts aux habitations ni traumatismes physiques humains.

S'ORGANISER ET ANTICIPER

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

LES BONS REFLEXES

PENDANT

En cas d'éboulement

- Fuir latéralement.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Gagner un point en hauteur.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- A l'intérieur d'un bâtiment, se mettre à l'abri sous un meuble solide.

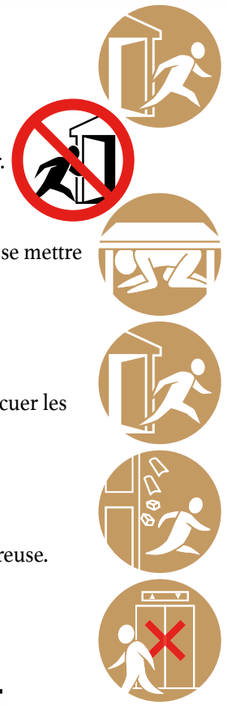

En cas d'effondrement

A l'intérieur

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments.
- Ne pas y retourner.
- Ne pas prendre l'ascenseur.

A l'extérieur

- S'éloigner de la zone dangereuse.

EN CAS D'ÉBOULEMENT OU DE CHUTE DE PIERRES

PENDANT

A l'intérieur

- Abritez-vous sous un meuble solide.

A l'extérieur

- Fuir ou s'abriter dans un bâtiment non exposé au sinistre.

APRÈS

A l'intérieur

- Fermez le gaz et l'électricité.
- Éloignez-vous de la zone dangereuse.
- Rejoignez votre lieu de regroupement.

A l'extérieur

- Evacuez les bâtiments, n'y retournez pas
- Ne prenez pas l'ascenseur.
- Respectez les consignes de sécurité des autorités.

LES BONS REFLEXES

EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL

A l'intérieur

- Evacuez les bâtiments, n'y retournez pas.
- Ne prenez pas l'ascenseur.

A l'extérieur

- Éloignez-vous de la zone dangereuse.
- Rejoignez votre lieu de regroupement
- Respectez les consignes de sécurité des autorités.

D 67 - La Saleine

Rayol

D 47 - Vauloube

D 4 - Accès parking

Quelques glissements de terrain sur la commune

RISQUES NATURELS

SEISME

Bagnols-en-Forêt

DÉFINITION DU RISQUE

Pour l'application des mesures de prévention du risque sismique aux bâtiments, équipements et installations de la catégorie dite « à risque normal », le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité croissante : très faible, faible, modérée, moyenne, forte.

Les communes des Adrets de l'Estérel, de Bagnols-en-Forêt, de Draguignan... sont situées en zone 3 (modérée). Ce classement a été mis à jour en février 2011.

QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE DE BAGNOLS EN FORÊT ?

Il y a été relevé deux secousses telluriques (Var Est, Alpes Maritimes) les 21 avril 1995 et 25 février 2001 sans dommages constatés sur le territoire.

PRÉVENIR

Pour l'application des mesures de prévention du risque chaque citoyen peut participer activement à la prévention du risque sismique par des mesures simples.

- S'informer des risques existants, notamment auprès de sa mairie.
- Evaluer la vulnérabilité de son logement face au risque sismique.
- Se préparer à l'éventualité d'un séisme en construisant ou en renforçant son logement dans le respect des règles parasismiques pour réduire sa vulnérabilité face à un séisme.

PLUS D'INFOS

www.prim.net
Site portail thématique dédié à la prévention des risques majeurs.
www.var.pref.gouv.fr
Site de la préfecture du Var.
www.planseisme.fr
Site d'information sur le programme national de prévention du risque sismique.
www.mementodumaire.net
Site d'information sur les risques majeurs à destination des maires et élus locaux.

LES BONS REFLEXES

QUE FAIRE EN CAS DE SECOUSSE

- Si vous êtes dans un bâtiment, vous mettre à l'abri sous une table, un lit, etc... afin de vous protéger des chutes d'objets (étagères, éclat de vitres, objets...).
- Si vous êtes dans la rue, vous éloigner des bâtiments et des fils électriques, sinon vous abriter sous un porche, pour éviter les chutes de débris (tuiles, pierres, branches...).
- Si vous êtes en voiture, vous arrêter à l'écart des constructions et des fils électriques, rester dans le véhicule.
- Ne pas fuir pendant la secousse..

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

PENDANT

A l'intérieur
- Abritez-vous sous un meuble solide.

A l'extérieur
- Eloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres.

APRÈS

A l'intérieur
- Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables.
- Evacuez les bâtiments, n'y retournez pas.
- Ne prenez pas l'ascenseur.
- Ecoutez la radio.
- Respectez les consignes de sécurité des autorités.

A l'extérieur
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.
- Rejoignez votre lieu de regroupement.

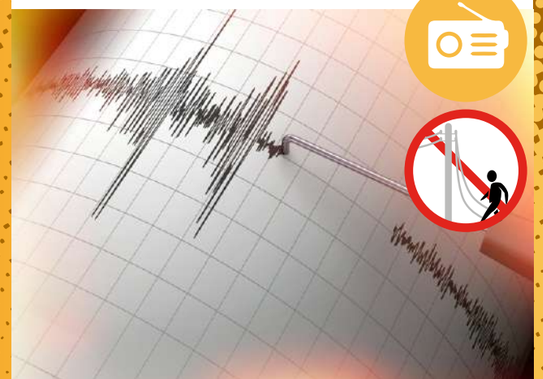

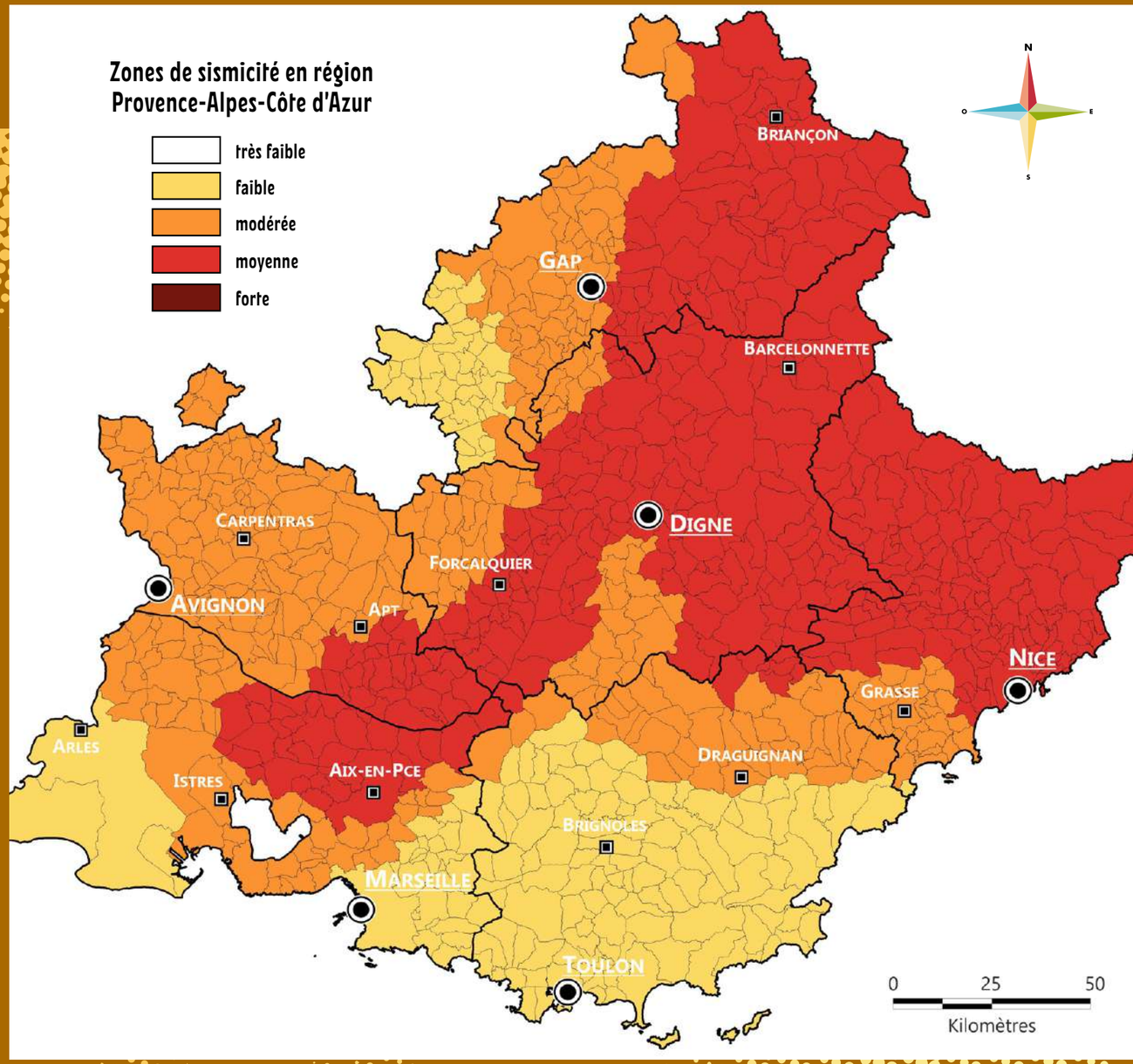

Un risque sismique faible

La totalité de la commune de Bagnols-en-Forêt est classée en zone de sismicité zone 3 (modérée) du canton de Fréjus. L'arrêté ministériel du 29 mai 1997 impose des règles de construction parasismiques pour les bâtiments, équipements et installations. Ces règles sont celles du document technique unifié « Règles parasismiques 1992 ». Chaque architecte en a connaissance.

Par ailleurs, il existe un plan d'urgence départemental « Séismes », approuvé par le préfet le 21 janvier 1994.
http://www.planseisme.fr/
http://www.var.pref.gouv.fr/ddrm/IMG/pdf/sismique.pdf

RISQUES NATURELS

CANICULE

Bagnols-en-Forêt

DÉFINITION DU RISQUE

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs.

QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE DE BAGNOLS EN FORÊT ?

- Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.
- Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées et les enfants.
- Risques de déshydradation et d'insolation chez les sportifs et les personnes qui travaillent en extérieur.

Les symptômes d'un coup de chaleur ou d'insolation sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

PRÉVENIR

Quatre niveaux d'alerte

- Situation normale, pas de vigilance particulière.
- Situation légèrement préoccupante, début de vigilance.
- Situation très préoccupante, être très vigilant.
- Situation préoccupante à l'extrême, être extrêmement vigilant.

➔ Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone).
➔ Consignes déposées dans chaque boîte aux lettres.
➔ Message diffusé par les pompiers.
➔ Messages diffusés par les médias (radio et TV).

LES BONS REFLEXES

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- Si obligation de sortie, se protéger au maximum.
- Passer au moins 3 heures par jour dans un endroit frais.
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour.
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif.
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes.
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés.
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible).

ACTION DE LA MAIRIE

- Organisation de l'accompagnement des personnes fragiles.
- Organisation d'une permanence en mairie.
- Préparation des endroits frais.
- Si aggravation de la canicule, déclenchement du PCS (Plan Communal de Sauvegarde).
- Chercher les personnes prioritairement à mobilité réduite, les personnes âgées.
- Constituer un stock de bouteilles d'eau.

RISQUES NATURELS

VENT VIOLENT

Bagnols-en-Forêt

DÉFINITION DU RISQUE

Le vent est estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres.

Ce seuil varie selon les régions. Il est plus élevé pour les régions littorales ou la région sud-est.

L'appellation « tempête » est réservée aux vents atteignant 89 km/h (force 10 Beaufort).

QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE DE BAGNOLS EN FORÊT ?

- Des coupures d'électricité et de téléphone fixe ou portable peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.
- Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations (les massifs forestiers peuvent être touchés fortement).
- Déportation des véhicules.
- La circulation routière peut être rendue difficile sur l'ensemble du réseau.

Chemin de Maupas

LES BONS REFLEXES

Dans la mesure du possible

- Restez chez vous, mettez-vous à l'écoute de vos stations de radios locales.
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement

- Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés,
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

D 47 - Maison du Temps Libre

FROID - NEIGE

Bagnols-en-Forêt

DÉFINITION DU RISQUE

Il s'agit d'épisodes de grand froid et/ou de fortes chutes de neige.
Ces phénomènes ne sont pas toujours faciles à prévoir. Rares dans notre région, ils provoquent des perturbations importantes car les structures ne sont pas toujours adaptées et la population peu habituée.

QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE DE BAGNOLS EN FORÊT ?

- Les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies cardiovasculaires, respiratoires...
- Contre-indication de certaines prise médicamenteuses en cas de grand froid.
- Risques d'hypothermie et d'aggravation de symptômes préexistant chez les sportifs et les personnes travaillant en extérieur.
- Gerçures (mains, lèvres).
- Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : chair de poule, frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme.
- Les moyens pour vous chauffer et le manque de ventilation de votre logement peuvent entraîner un risque mortel d'intoxication au monoxide de carbone.

LES BONS REFLEXES

- Restez chez vous ou limitez vos déplacements.
- Evitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit.
- Habillez-vous chaudement, avec une couche supérieure imperméable au vent et à l'eau. Couvrez-vous la tête et les mains. Ne gardez pas de vêtements humides.
- Soyez vigilants aux moyens utilisés pour vous chauffer : ne faites pas fonctionner les chauffages d'appoint en continu, n'utilisez pas de cuisinières, braséros, etc...
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement et aérez celui-ci quelques minutes.
- Demandez conseil à votre pharmacien ou votre médecin sur les contre-indications de certains médicaments.
- Evitez les efforts brusques.
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Munissez votre véhicule d'équipements spéciaux et emportez des vivres et des couvertures.
- Faites des réserves d'eau potable.
- Installez les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison.
- Veillez sur les enfants.
- Si vous avez des personnes fragilisées, sensibles ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite, restez en contact avec leur médecin.
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le **115**.
- Ne stationnez pas sous les lignes électriques.
- Ne montez pas sur un toit.
- Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités (c'est le meilleur moyen d'être informé).

RISQUES NATURELS

INONDATION

Bagnols-en-Forêt

DÉFINITION DU RISQUE

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau.

On distingue trois types d'inondation

- L'inondation de plaine caractérisée par une montée assez lente des eaux, avec débordement du cours d'eau en dehors de son lit mineur et/ou remontée de la nappe d'eau souterraine.
- L'inondation par crue torrentielle, rapide et puissante, liée à des précipitations intenses.
- L'inondation par ruissellement urbain, très rapide, liée à l'imperméabilisation des sols en zone urbanisée.

QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE DE BAGNOLS EN FORÊT ?

La commune de Bagnols en Forêt est relativement à l'abri d'un risque d'inondation mettant en péril la population. Les rivières du village sont surtout alimentées par les pluies tombant sur les collines proches sans recevoir d'affluents extérieurs.

La route du Muy, D 47, a été quelques fois inondée entre la MTL et le chemin de Bargemon (juin 1992, octobre 2000, décembre 2014) sans conséquences humaines.

Il appartient à tous les riverains de fossés de drainage et de cours d'eau de veiller à leur bon entretien pour faciliter l'écoulement des pluies et des orages qui sont parfois très violents dans notre région.

Par analogie avec la protection contre les feux de forêts, votre maison sera préservée des inondations intérieures par un entretien régulier de votre environnement pour l'écoulement des eaux de pluies et cela en liaison avec vos voisins.

À SAVOIR

Lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
Site du serveur national d'annonce des crues

LES BONS REFLEXES

S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux, papiers personnels, factures, matières et produits dangereux ou polluants...
- Aménager les entrées possibles d'eau, portes, soupiraux, évents, amarrer les cuves.
- Repérer les stationnements et lieux de retrait hors zone inondable.
- Prévoir les équipements minimums, radio à piles, réserve d'eau potable, produits alimentaires, papiers personnels, vêtements, couvertures...

PENDANT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école.
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue.
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).

APRÈS

- Aérer.
- Désinfecter à l'eau de javel.
- Chauffer dès que possible.
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

Consignes de sécurité

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations.
- Fermez le gaz et l'électricité.
- Montez à pied dans les étages.
- Ecoutez la radio.
- Respectez les consignes des autorités.

D 47 - 2014

RISQUE INDUSTRIEL

Bagnols-en-Forêt

DÉFINITION DU RISQUE

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers de la part de l'entreprise et des services de l'État.

QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE DE BAGNOLS EN FORÊT ?

On note la présence d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), non Seveso, mais soumise à une procédure d'autorisation et à des contrôles de ses activités : le centre de stockage et de traitement des déchets ménagers, situé à l'extrémité sud de la commune et qui présente des risques de pollution des sols.

ISDND Le Vallon des Pins

LES BONS REFLEXES

AVANT, s'organiser

- S'informer sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde.
- Disposer d'un poste de radio à piles.
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire à la mise à l'abri (adhésif, bouteilles d'eau).

PENDANT : se mettre à l'abri

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche.
- Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des gaz toxiques.
- Ecouter les radios locales pour connaître les consignes à suivre.
- Arrêter les aérations pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre abri et si possible, boucher les entrées d'air, portes, fenêtres...

- Ne pas fumer, ni flamme, ni étincelle car il peut y avoir risque d'explosion.
- Ne pas aller sur les lieux de l'accident car vous iriez au devant du danger.

- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, pour ne pas les exposer.
- Ne pas téléphoner car il faut libérer les lignes pour les secours.

APRÈS, respecter les consignes

- Attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir.

MATIÈRES DANGEREUSES

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

Les produits dangereux sont nombreux.

Ils peuvent être :

- Inflammables - Toxiques - Explosifs.
- Corrosifs - Radioactifs.

Les principaux dangers sont :

- L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite avec des risques de brûlures et d'asphyxie.
- La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risque d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact, ou pollution.
- L'explosion occasionnée par un choc, par des mélanges de produits avec risques de traumatismes directs par ondes de choc.

QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE DE BAGNOLS EN FORÊT ?

Il existe un risque lié au Transport de Matières Dangereuses (TMD) sur le territoire de Bagnols.
Ce risque de TMD peut se traduire par des explosions et des incendies.
A ce jour, aucun incident n'est survenu sur le territoire communal.

Les axes pouvant être utilisés par les Transport de Matières Dangereuses (TMD)

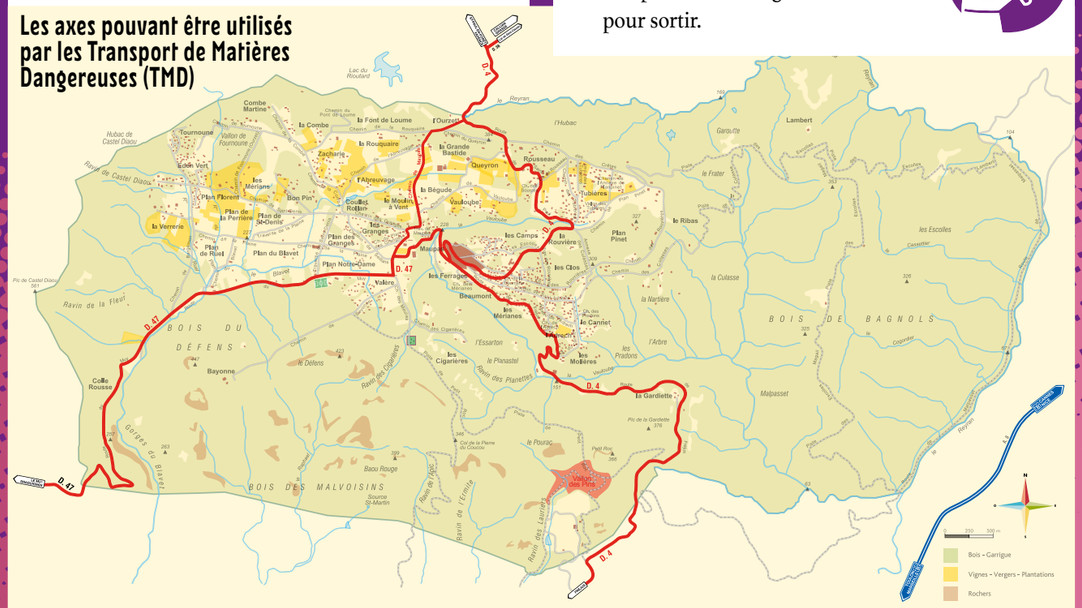

LES BONS REFLEXES

AVANT, savoir identifier

Un convoi de marchandises dangereuses, les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) généré(s) par la ou les marchandise(s) transportée(s).

PENDANT : se mettre à l'abri

Si on est témoin d'un accident : donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (**18** ou **112**), à la police ou la gendarmerie (**17** ou **112**) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.

En cas de fuite de produit

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit.
- Ne pas fumer.
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

APRÈS, respecter les consignes

- Attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir.

RISQUE NUCLÉAIRE

Bagnols-en-Forêt

DÉFINITION DU RISQUE

Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement. Ce type d'accident est caractérisé par un rejet important d'éléments toxiques (notamment radioactifs) et/ou par une forte irradiation.

QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE DE BAGNOLS EN FORÊT ?

Il n'existe pas de centrales nucléaires dans le département du Var.

Néanmoins, un accident nucléaire peut survenir

- Dans une centrale nucléaire de production d'électricité (les plus proches étant situées dans la vallée du Rhône : Tricastin et Cruas) .
- Dans des installations produisant, conditionnant, stockant ou retraitant le combustible nucléaire et dans des laboratoires de recherche nucléaire (le centre d'études et de recherche nucléaire le plus proche étant localisé dans les Bouches-du-Rhône à Cadarache).
- Lors du transport de substances radioactives sur l'autoroute A8.
- Lors d'une dissémination involontaire ou malveillante de substances radioactives dans l'environnement.

LES BONS REFLEXES

AVANT

Préparez votre « kit d'urgence » avec des affaires de première nécessité : il comprend en particulier une photocopie de vos papiers d'identité, vos papiers personnels, vos traitements médicaux, des vêtements, de la nourriture et de la boisson.
Dotez-vous d'une radio à pile et de piles de rechange.

PENDANT

En cas d'alerte nucléaire nationale

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres et coupez la ventilation.
- Ne touchez pas aux objets, aux aliments, à l'eau.
- S'il pleut, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie (parapluie, chaussures, manteau, imperméable...).
- Tenez-vous informé.
- Respectez les consignes de protection des pouvoirs publics (sur la prise d'iode notamment) diffusées par les médias, (France Bleu, France Info, France Télévisions...), le site internet et les comptes de votre préfecture sur les réseaux sociaux.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques en milieux scolaire et périscolaire.
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille s'ils sont à l'extérieur.
- Évitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.
- Prenez de l'iode uniquement sur instruction du préfet et sauf contre-indication médicale.

APRÈS

- Ecoutez la radio pour suivre les consignes données par les autorités (consommation des produits...)

Centrale nucléaire du Tricastin

RISQUE SANITAIRE

DÉFINITION DU RISQUE

On appelle risque sanitaire un rique immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé.
Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition humaine.

Les riques sanitaires sont :

- Les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (pandémie grippale, Covid, Ebola, Chikungunya, Dengue, Zika, epizootie).
- Les risques de pollution des eaux, liés à une cause naturelle ou à une activité humaine (rejets domestiques, industriels ou agricoles).
- Les risque de contamination alimentaire liés à des agents pathogènes (restauration collective).

LA PRÉVENTION DES RISQUES SANITAIRES

Elle se traduit par l'élaboration de normes garantissant un niveau élevé de protection sanitaire et de règles encadrant certaines activités.
Au niveau national, l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) assure une surveillance épidémiologique.

CAS SPÉCIFIQUE DU VIRUS COVID-19

Le virus identifié en janvier 2020 en Chine est un nouveau coronavirus, nommé SARS-CoV-2. La maladie provoquée par ce coronavirus a été nommée Covid-19 par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Depuis le 11 mars 2020, l'OMS qualifie la situation mondiale du Covid-19 de pandémie, c'est-à-dire que l'épidémie est désormais mondiale.
Les coronavirus sont une famille de virus qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume (certains virus saisonniers sont des coronavirus) à des pathologies plus sévères.

La Covid-19 est un virus dangereux parce que :

- Il est très contagieux : chaque personne infectée va contaminer en moyenne 3 personnes en l'absence de mesures de protection.
- Une personne contaminée mais qui ne ressent pas de symptômes peut contaminer d'autres personnes.

LES BONS REFLEXES

COVID-19

SAVOIR IDENTIFIER

La Covid-19 peut se manifester par :

- La fièvre ou la sensation de fièvre (frissons, chaud-froid).
- La toux.
- Des maux de tête, courbatures, une fatigue inhabituelle.
- Une perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), une disparition totale du goût, ou une diarrhée.
- Dans les formes plus graves : difficultés respiratoires pouvant mener jusqu'à une hospitalisation en réanimation voire au décès.

Se protéger et protéger les autres c'est :

AVANT ET PENDANT

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique.
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- Couvrez-vous le nez et la bouche quand vous éternuez.
- Aérer régulièrement les pièces où l'on vit.
- Respecter les mesures de distanciation physique (à plus de 2 m de distance les uns des autres).
- Porter le masque dans les situations à risque.
- Appliquer strictement l'hygiène des mains ainsi que toutes les mesures barrières.
- Se faire dépister en se rendant dans un centre de dépistage pour faire un test virologique (RT-PCR), la liste des centres est disponible sur le site www.sante.fr.
- Se faire vacciner. Depuis le 15 juin 2021, toutes les personnes de 12 ans et plus sont éligibles à la vaccination.

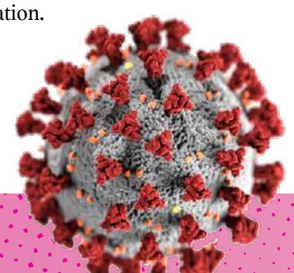

LES BONS REFLEXES

GRIPPE

Pour limiter le risque d'être contaminé par le virus de la grippe, il faut adopter des gestes simples.

AVANT ET PENDANT

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique.
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- Couvrez-vous le nez et la bouche quand vous éternuez .
- Evitez les contacts avec les personnes malades.

Ces gestes d'hygiène simples permettent également de se protéger contre de nombreuses autres maladies transmissibles, comme les gastroentérites, les bronchiolites, etc.

- Si vous présentez les symptômes (fièvre...) de la grippe : appelez votre médecin traitant ou le **15**, ne vous rendez pas à l'hôpital directement. Un signalement rapide vous permettra d'être pris en charge et soigné rapidement.
- Restez à l'écoute (tv et radio) et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation.
- Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.
- Et pensez à prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés.
- Si l'un de vos proches est malade ou si vous êtes malade, dès les premiers symptômes, utilisez correctement votre masque, afin que l'utilisation soit optimale.

LES BONS REFLEXES

EPIZOOTIE

Maladie qui touche un grand nombre d'animaux pouvant être transmissible à l'homme

AVANT

- Évitez de manipuler des animaux malades ou morts.
- Lavez-vous systématiquement les mains (eau et savon) après contact avec les animaux, les déchets ou les déjections animales.

Il n'est pas rare de trouver dans la nature des dépouilles d'animaux. Cela ne signifie pas pour autant que vous soyez en présence d'une épizootie. Toutefois, si vous constatez des mortalités en nombre, signalez-les aux autorités compétentes (municipalités...).

PENDANT

- Ecoutez et respectez les consignes des pouvoirs publics : elles peuvent évoluer selon la situation.
- Respectez les règles particulières de circulation des personnes et des animaux mises en place autour des zones touchées par l'épizootie même si vous n'êtes pas directement concerné par l'épizootie.

POLLUTION DE L'AIR

DÉFINITION DU RISQUE

Les phénomènes naturels (éruptions volcaniques, incendies de forêts...) mais surtout les activités humaines (industrie transports, agriculture, chauffage résidentiel...) sont à l'origine d'émissions de polluants, sous forme de gaz ou de particules, dans l'atmosphère.

Une fois émises dans l'air, ces substances sont transportées sous l'effet du vent, de la pluie, des gradients de températures dans l'atmosphère et cela parfois jusqu'à des milliers de kilomètres de la source d'émission.

Elles peuvent également subir des transformations par réactions chimiques sous l'effet de certaines conditions météorologiques (chaleur, lumière, humidité...) et par réactions dans l'air entre ces substances. Il en résulte l'apparition d'autres polluants.

Il existe deux catégories de polluants atmosphériques :

- Les polluants primaires, émis directement : monoxyde d'azote, dioxyde de soufre, monoxyde de carbone, particules (ou poussières), métaux lourds, composés organiques volatils, hydrocarbures aromatiques polycycliques...
- Les polluants secondaires issus de transformations physico-chimiques entre polluants de l'air sous l'effet de conditions météorologiques particulières : ozone, dioxyde d'azote, particules...

Le suivi de la pollution de l'air s'appuie sur la mesure et l'analyse des concentrations de ces différents polluants et de leurs variations dans le temps et l'espace.

LA SURVEILLANCE DES EPISODES DE POLLUTION

On définit un épisode de pollution par une quantité trop élevée d'un ou de plusieurs polluants dans l'air.

Il peut être dû :

- Aux conditions météorologiques, notamment dans les situations stables (peu ou pas de vent) et en période estivale (chaleur et ensoleillement).
- À l'apport massif d'une pollution sous l'effet du vent.
- À l'augmentation saisonnière des émissions de polluants en lien avec certaines activités agricoles, le chauffage domestique...

En cas d'épisode de pollution, deux seuils sont déterminés selon les microgrammes de polluants contenus par mètre cube d'air :

- Le seuil d'information : le préfet communique alors des recommandations sanitaires pour les périodes les plus sensibles.
Seuil d'information pour les PM10 :
50 microgrammes par mètre cube d'air .
- Le seuil d'alerte : le préfet complète les recommandations par des mesures d'urgence réglementaires (limitation de vitesse, circulation alternée...). Seuil d'alerte pour les PM10 : 80 microgrammes par mètre cube d'air.

LES BONS REFLEXES

AVANT

Chacun peut s'informer sur :

- La qualité de l'air dans sa région et les recommandations sanitaires en cas de pic de pollution consultable sur www.atmosud.org
Celle-ci vous informe en temps réel de la qualité de l'air et des éventuels épisodes de pollution.
- Les recommandations sanitaires en cas d'émission de pollens allergisants disponibles sur le site du réseau national de surveillance aérobiologique, www.pollens.fr, qui publie chaque semaine une carte de France des risques allergiques par type de pollen.

PENDANT

Pendant un épisode de pollution, pour les populations vulnérables et sensibles, c'est-à-dire les nourrissons et les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées, les personnes asthmatiques ou souffrant de pathologies cardiovasculaires ou respiratoires :

- Évitez les activités physiques et sportives intenses, non seulement en plein air, mais aussi à l'intérieur.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque inhabituelle, consultez votre médecin ou pharmacien.
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement doit être adapté.
- Si vous sentez que vos symptômes sont moins gênants quand vous restez à l'intérieur privilégiez des sorties plus brèves que d'habitude.
- Evitez de sortir en début de matinée et en fin de journée et aux abords des grands axes routiers.
- Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.

Pour la population générale

- Réduisez et reportez les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou en intérieur, jusqu'à la fin de l'épisode si des symptômes liés à la pollution sont ressentis (fatigue inhabituelle, mal de gorge, nez bouché, toux, essoufflement, sifflements, palpitations).
- En cas de gêne inhabituelle (par exemple : toux, mal de gorge, nez bouché, essoufflement, sifflements), prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.

MENACE TERRORISTE

Bagnols-en-Forêt

DÉFINITION DU RISQUE

La France définit le terrorisme comme ***« un mode d'action auquel ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour compenser l'insuffisance de leurs moyens et atteindre leurs objectifs politiques. »***

Le terrorisme est largement répandu à travers le monde et prend des formes diverses. Son évolution constante le rend particulièrement difficile à appréhender.

La menace terroriste se maintient durablement à un niveau élevé.

Malgré le renforcement de la lutte anti-terroriste aux échelles nationale et internationale, l'activité des groupes terroristes est en recrudescence. La France n'échappe pas à leurs actions, comme l'ont montré les attentats de Paris en novembre 2015 et de Nice en juillet 2016.

Depuis plusieurs années, la principale menace provient de réseaux djihadistes. Sur le territoire national, différents acteurs font peser une menace particulièrement aigüe.

- Des personnes radicalisées isolées ou appartenant à de petites cellules susceptibles de passer à l'acte sans commanditaire extérieur, à n'importe quel moment et avec des moyens plus ou moins élaborés.
- Des personnes revenant de la zone syro-irakienne ou des éléments étant en contact avec des djihadistes francophones sur place.
- Des exécutants mettant en œuvre partout en Europe des projets terroristes planifiés directement à partir du Moyen-Orient.

LA MOBILISATION DES AUTORITÉ PUBLIQUES

Afin d'éviter la survenue d'un attentat terroriste et de protéger la population, les institutions et les infrastructures, les autorités publiques œuvrent particulièrement dans trois domaines : la prévention de la radicalisation, le renseignement et la planification.

L'Etat a mis en place un site :
http://www.stop-djihadisme.gouv.fr
permettant de s'informer et de prévenir la radicalisation.

COMMENT SE PRÉPARER ?

Bien que la sécurité, mission régalienne par excellence, incombe en priorité aux services de l'État, elle concerne l'ensemble de la société civile.

Par son action et son niveau de préparation aux crises, chacun contribue à la résilience de la nation entendue comme la ***« volonté et la capacité d'un pays, de la société et des pouvoirs publics à résister aux conséquences d'une agression ou d'une catastrophe majeures, puis à rétablir rapidement leur capacité de fonctionner normalement, ou tout le moins dans un mode socialement acceptable. »***

La préparation des établissements recevant du public, l'information et la formation de leur personnel ainsi que l'organisation de leurs structures participent à cette démarche en facilitant à la fois la détection d'une éventuelle menace et la réaction en cas d'attaque terroriste.

Par ailleurs, le respect de consignes de sécurité élémentaires, l'apprentissage de gestes simples ainsi qu'une attitude éveillée et responsable permettent à chaque citoyen de contribuer à la sécurité de tous.

Des guides de bonnes pratiques à destination des responsables d'établissements recevant du public présentent les comportements individuels et collectifs à adopter en cas d'attaque terroriste.

Ces guides sont téléchargeables sur :
https://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste

LES BONS REFLEXES

AVANT

- Informez-vous régulièrement sur les niveaux de vigilance du plan Vigipirate sur le site www.gouvernement.fr/comprendre-le-plan-vigipirate
- Si vous ête témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, contactez les forces de l'ordre (**17 ou 112**).
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours.
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre.
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux.
- Formez-vous aux gestes d'urgence. Avant l'arrivée des secours, quelques réflexes peuvent sauver des vies.

PENDANT

Comment réagir en cas d'attaque terroriste ?

- Localisez le danger pour vous en éloigner.
- Si possible aidez les autres personnes à s'échapper.
- Ne vous exposez pas.
- Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger.
- Enfermez-vous et barricadez-vous.
- Éteignez la lumière et coupez le son des appareils.
- Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol.
- Sinon, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)
- Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone.
- Dès que vous êtes en sécurité, appelez le **17** ou le **112**.
- Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque.
- Face aux forces de l'ordre, partez les mains ouvertes et levées.

Les gestes d'urgences si quelqu'un a été blessé

- S'il y a saignement, appuyez fortement sur la blessure en utilisant si possible un linge propre.
- Posez un garrot à l'aide d'une écharpe, d'une cravate ou d'une ceinture, si vous ne parvenez pas à stopper le saignement important d'un membre.
- Installez la personne dans la position dans laquelle elle se sent le mieux. Pour la protéger du froid, couvrez-la avec un vêtement chaud.
- Pour une plaie au thorax, mettez-la dans une position assise ou semi-assise.
- Pour une plaie au ventre, mettez-la en position allongée sur le dos.
- Si la personne est insconsciente ou perd connaissance, tournez-la sur le côté en position latérale de sécurité (PLS) et faites-en sorte qu'elle puisse respirer correctement.

En cas d'exposition à un produit toxique ou contaminant

- Protégez votre nez et votre bouche par tous les moyens possible : mouchoir, foulard, tissu humide.
- Quittez rapidement les lieux semblant présenter un danger.
- Même si vous vous sentez mal, ne vous allongez pas ou ne vous asseyez pas.
- Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours (**Pompiers : 18 ou 112** - SAMU : **15**).
- Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou suffoquer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas.
- Une fois à distance, retirez votre première couche de vêtements sans en toucher l'extérieur et isolez-les si possible dans un sac en plastique, ou mettez-les au sol à distance de soi et indiquez-les à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez déshabillez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.
- Ne rentrez pas chez vous, ne vous rendez pas vous-même à l'hôpital ou chez votre médecin traitant ou votre pharmacien. Attendez les secours et suivez leurs consignes.
- Ne serrez pas les mains, évitez de vous frotter le visage, ne buvez pas, ne mangez pas, ne fumez pas.
- Plusieurs symptômes graves peuvent survenir plusieurs heures après une intoxication. Appelez sans tarder le **15** et suivez leurs consignes.
- Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques.

URGENCES 112

LE KIT D'URGENCE

S'informer et s'équiper

Radio à pile, piles de rechange, lampe torche à pile ou à manivelle, bougies, briquets ou allumettes, laisses, chargeurs de batterie, téléphone portable/appareil photo, des pièces de monnaie, stylos, sifflets, couteaux multifonctions, ouvre-boites, outils (clé anglaise, pinces, gants de travail, gros scotch, etc.)

Papiers d'identité

Carte d'identité, permis de conduire, passeport, carte vitale, livret de famille, copie de vos contrats d'assurance ; vos clés de maison et de voiture.

Boire et manger

Eau potable (un à deux litres par personne), aliments non périssables à haut potentiel énergétique (boites de conserve, biscuits secs, barres de céréales, etc.).
N'oubliez pas les animaux domestiques : croquettes.

Se changer, s'habiller

Couvertures, vêtements chauds en fonction de la saison.

Se laver et se soigner

Produits de toilettes de base (brosse à dents, dentifrice, papier WC, lingettes, solution hydro-alcoolique), trousse de premiers secours (désinfectant, pansements, etc.), ordonnances médicales.

Bagnols-en-Forêt

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES
RISQUES MAJEURS